



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de règlement

Question écrite n° 125320

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la proposition de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale dans le rapport n° 3544 sur le projet de loi (n° 3507) de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010. Une des propositions de la commission pour le rapport « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien ; compte d'affectation spéciale Avances à l'audiovisuel » est la suivante : faire figurer au sein du seul programme n° 180 Presse l'ensemble des crédits relatifs à l'aide au transport postal par réintégration des crédits afférents inscrits au programme n° 134 Développement des entreprises et de l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître comment le ministère prévoit de mettre en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125320

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13453

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)